



Journée de concertation pour une vision partagée de l'agriculture régionale

Bilan des CAP Filières

**Jacques Carrillo
Clément Lepeule
Jérôme Paperou
Séverine Renault**

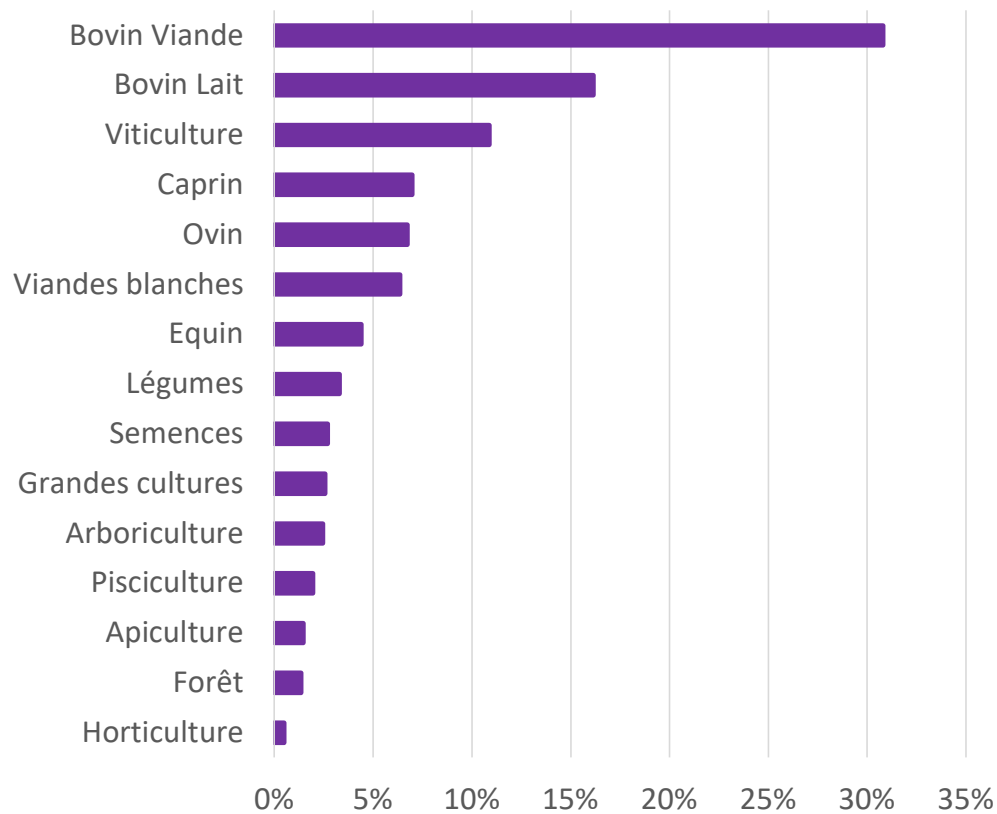
14 octobre 2022

Bilan de la collecte (juillet-août 2022)

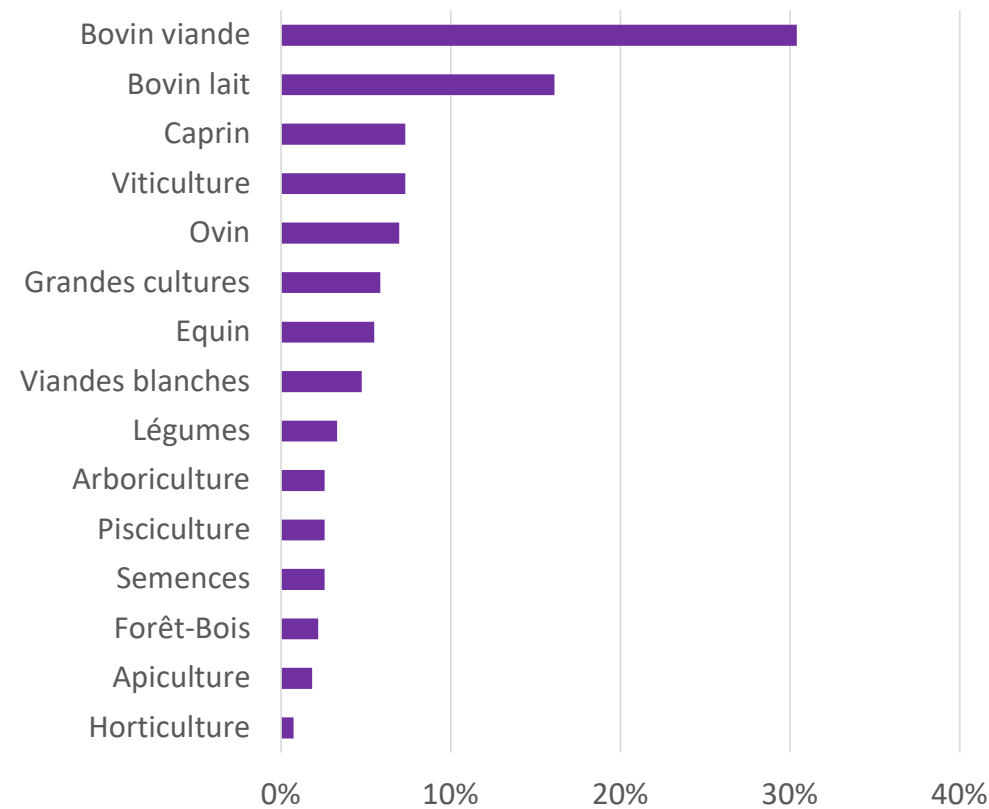
- Analyse documentaire: CAP, Outils mis à disposition, bilans, etc.
- 15 entretiens avec les animateurs CAP Filières
- 3 réunions avec les élus de la Région, la Direction Agriculture et la Direction de l'Aménagement et des Territoires
- Une enquête en ligne auprès des bénéficiaires (exploitants et autres structures): 294 réponses, dont 207 complètes

Représentativité des répondants par filière

Bénéficiaires des CAP

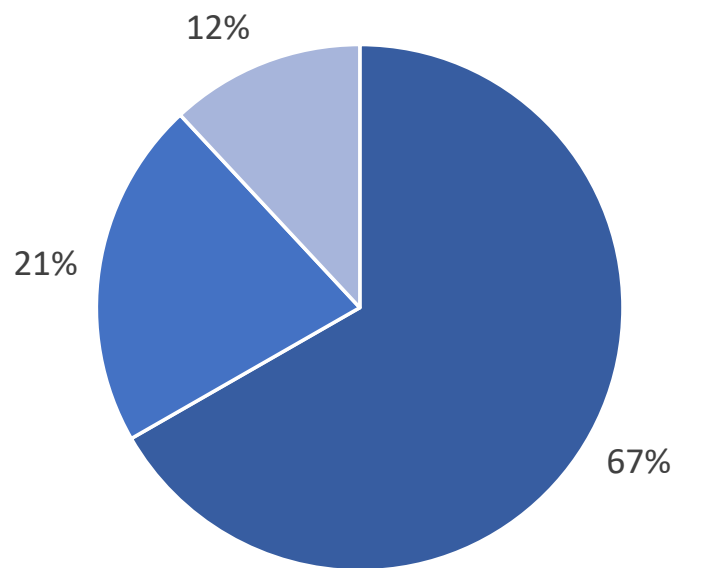


Répondants à l'enquête



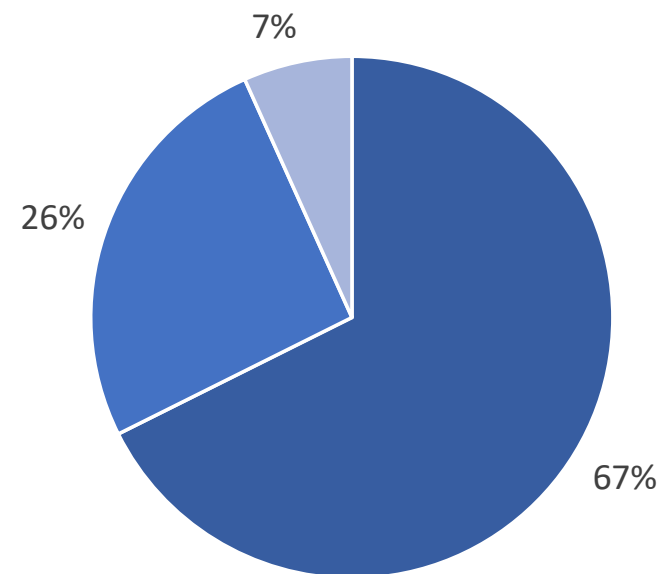
Représentativité des répondants par rapport aux types de projets

Financements 2019-2021



- Investissement
- Animation, promotion, appui technique, etc.
- Expérimentation, transfert

Aides reçues par les répondants à l'enquête



- Aides à l'investissement
- Animation, promotion, appui technique, etc.
- Expérimentation, transfert

QE1-Les CAP Filières ont-ils permis d'instaurer un dialogue et d'avoir une vision partagée au sein des filières et en intégrant l'ensemble des acteurs?

Les CAP ont permis de :

- **Favoriser le dialogue** entre les parties prenantes
- Instaurer une **vision partagée** au sein des filières en impliquant un large éventail d'acteurs
- Avoir un **flux régulier de communication** entre la Région et les représentants des filières

Principales limites perçues :

- **Difficulté à impliquer certains acteurs:** aval, productions peu structurées, productions bio, acteurs intervenant sur des sujets périphériques ou transversaux
- Un essoufflement de la capacité d'animation des CAP au fil du temps et une difficulté à **garder l'ensemble des parties prenantes mobilisées** toute la durée du CAP
- Une **faible visibilité** sur la diffusion de l'information au-delà du COFIL

QE 2 : Les CAP Filières ont-ils permis de co-construire des plans d'action cohérents et répondant aux besoins des filières ?

Les CAP ont permis de :

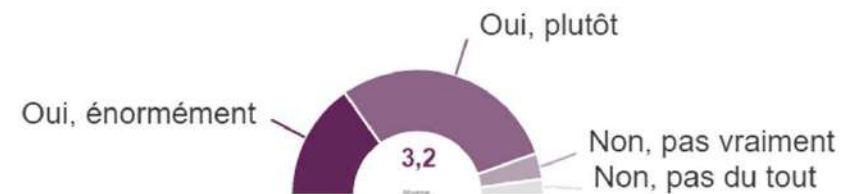
- Améliorer la **cohérence et la pertinence des financements**
- Faire **émerger des projets** qui ne seraient pas sortis autrement
- Favoriser **l'action collective**

➤ *Le cadre d'élaboration du diagnostic et du plan d'action reste pertinent et généralement bien perçu*

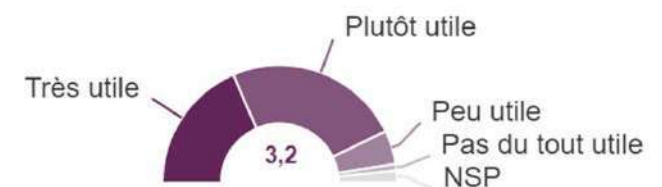
Principales limites perçues:

- Une difficulté à intégrer des **problématiques transversales**
 - Une **certaine inertie** et une tentation à conserver les enveloppes existantes au détriment de projets plus innovants
- *Difficulté à intégrer de nouveaux acteurs et à prendre en compte de nouveaux besoins à enveloppe constante*

Le CAP a-t-il eu un impact sur la réussite de votre projet?



Quel bilan faites-vous du CAP comme outil d'accompagnement?



QE3-Les CAP Filières ont-ils permis de rendre l'action de la Région plus visible auprès des différents acteurs?

Les CAP ont permis de :

- Rendre l'action de la Région **plus visible auprès des acteurs impliqués**
- Mettre en avant **l'action collective** (signatures des CAP, journées d'animation, etc.)

Principales limites perçues:

- **Visibilité** des CAP reste **faible au-delà des acteurs impliqués**

QE4-La mise en œuvre des CAP Filières pourrait-elle être simplifiée sans nuire à leur efficacité?

Difficultés de mise en œuvre perçues sont liées à :

- Une montée du **temps passé en tâches administratives** (appui aux porteurs de projets);
 - Une difficulté à **maintenir une dynamique d'innovation** d'année en année (essoufflement);
 - Un **manque d'interactions** et de **transfert de connaissances** entre les CAP;
 - Une perception du CAP plus comme **outil de financement**, que comme **projet de filière**.
- *Au-delà de la simplification, se pose la question du rôle de l'animateur et de ses capacités/moyens d'action*

QE5-6 Les CAP filières ont-ils permis de traduire les priorités du conseil régional (SRDEII) et les objectifs sont-ils cohérents avec les autres politiques agricoles régionales?

- Les priorités régionales se retrouvent dans les stratégies des filières: intégration du volet agricole SRDEII, processus de conception et validation du CAP qui donne un droit de regard à la Région, des échanges entre la Région et les CAP
- Mais certaines thématiques sont peu représentées dans les actions effectivement financées: conversion en bio, transition agro-écologique et climatique (via l'investissement), installation et formation
- Ces politiques sont sur certains sujets (installation, formation) traitées par ailleurs, ce qui pose question c'est **l'articulation entre les actions CAP/non CAP** pour une filière donnée

QE7-Les CAP Filières permettent-ils de prendre en compte de façon adéquate les thématiques inter-filières?

La capacité des CAP à faire émerger des projets inter-filières reste **limitée**

Il semble manquer actuellement :

- un **espace de travail collectif** sur des sujets transversaux
- des **compétences techniques et d'animation** dans les CAP
- d'une **vision** (appétence) des responsables politiques dans les filières

QE8-Les CAP Filières peuvent-ils répondre aux enjeux à venir et traduire les priorités du conseil régional telles qu'elles sont définies dans le nouveau SRDEII ?

- **Les atouts du CAP pour faire face aux enjeux à venir:**
 - Un **cadre méthodologique** qui incite à **se projeter**
 - Un **espace de dialogue**
 - **L'échelle des filières** qui permet des **actions concrètes**

- **Les limites pour faire face aux enjeux à venir:**
 - Un **manque d'implication des professionnels**, au moins dans certains CAP
 - Une difficulté à intégrer de **nouvelles problématiques**, notamment **transversales**
 - Plus largement une difficulté des animateurs à jouer un **rôle d'animateur de réseau**
 - L'absence d'outils ou de compétences pour la **conduite du changement** à grande échelle



Les travaux du SRDEII 2022-2030

SRDEII 2022-2030 – session plénière du 9 novembre 2022

« Ambition 2030 » affiche :

- **Notre détermination** de positionner notre région aux premières places dans les domaines d'avenir portés par les industries de demain, la transition environnementale et numérique.
- **Notre anticipation** dans les réponses aux grandes mutations à l'œuvre et dans un contexte incertain. Nous positionnons notre action dans un temps long, à l'horizon 2030, afin que nos priorités d'action couvrent les urgences d'aujourd'hui et les défis futurs.

AMBITIONS 2030 : Nouvelle stratégie du développement économique, social et environnemental

Une stratégie en réponse aux enjeux :

- De l'emploi comme des qualifications et des compétences,
- Du réchauffement climatique, de la transition écologique et énergétique et de la raréfaction des ressources,
- De la digitalisation et de l'innovation, de la recherche en lien avec les mutations au sein de nos entreprises,
- De la réindustrialisation et de la relocalisation,
- De la territorialisation et de la circularisation de l'économie,
- De la raréfaction du foncier en lien avec la loi climat et résilience,
- De l'émergence et du développement de filières d'avenir.

Une stratégie élaborée en concertation

- Organisation des Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi de janvier à mai avec 50 ateliers et la mobilisation de plus de 1 500 acteurs
- Des rencontres avec les Métropoles et les EPCI, dans un souci de « territorialisation » de la stratégie économique
- Des rencontres avec les principaux acteurs de la Région : réseau consulaire, pôles de compétitivité et clusters, organisations professionnelles...
- Lancement d'une consultation numérique d'avril à mi-août

Une stratégie articulée autour de 5 ambitions et 21 priorités

- ❑ Axe 1 - Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation
- ❑ Axe 2 - Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique
- ❑ Axe 3 - Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain
- ❑ Axe 4 - Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux-être social et d'aménagement du territoire
- ❑ Axe 5 - Renforcer le jeu collectif et solidaire de tous les acteurs en Région

1 : REpondre AU DEFI DE L'EMPLOI, DE QUALIFICATIONS, DES COMPETENCES FACE AUX BESOINS EN FORT DEVELOPPEMENT ET EN MUTATION

1 : Répondre aux **besoins de recrutement** des entreprises aujourd'hui et aux enjeux de l'émergence des nouveaux métiers

2 : Porter l'impératif de **l'égalité professionnelle**, de la lutte contre les discriminations, l'engagement en faveur de la RSE et du dialogue social

3 : Renforcer **l'accompagnement à l'installation**, notamment chez les jeunes, afin de faciliter la transmission d'entreprises

4 : Développer **l'économie sociale, solidaire et écologique** en soutenant notamment les modèles collaboratifs, l'innovation sociale et l'articulation aux besoins locaux

2 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, LEVIER MAJEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 : Engager avec les entreprises un programme d'actions ambitieux pour accélérer la **transition énergétique de l'économie**, en s'appuyant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables

6 : Accompagner toutes les entreprises dans la **transition écologique** avec une attention particulière à l'intégration des enjeux liés à la biodiversité

7 : Accélérer le déploiement de **l'Economie Circulaire et collaborative** par le développement de l'Ecologie Industrielle Territoriale, l'Economie de Fonctionnalité et de la Coopération, l'écoconception, de prévention des déchets, des filières de réemploi, réutilisation de matières et recyclage

8 : Accompagner les mutations indispensables de **l'agriculture** et poursuivre la dynamique lancée par la stratégie régionale de l'alimentation

3 : RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMERISER : ENJEUX MAJEURS DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE DEMAIN

9 : Faire de **l'innovation et de la recherche** un axe majeur du développement, notamment pour les principaux secteurs de notre économie régionale

10 : Renforcer **les filières à enjeux forts** (automobile, aéronautique, ferroviaire, cosmétique, santé, forêt-bois, agro-alimentaire, industrie culturelle...) et Construire les filières de demain (vélo, hydrogène care.....)

11 : Accélérer la **transformation numérique**, levier de la performance des entreprises et accompagner le dynamisme de l'écosystème numérique régional

12 : Relocaliser l'industrie et anticiper les mutations économiques par le confortement de **la chaîne stratégie-innovation / développement / industrialisation** et par une articulation avec les champs prioritaires de « France 2030 »

13 : Développer de nouveaux outils pour **renforcer la capacité d'investissement des entreprises** et la consolidation de leurs fonds propres

14 : Accompagner les entreprises dans la conquête de **nouveaux marchés à l'international**

4 : BOOSTER L'ECONOMIE DE PROXIMITE AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, DE MIEUX ETRE SOCIAL ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15 : Consolider **le tissu d'entreprises de proximité** en partenariat avec les EPCI

16 : Faire des **industries culturelles** un levier de développement des territoires

17 : Renforcer **l'attractivité de la région** grâce à la qualité de vie au sein de ses territoires

18 : Concilier l'encadrement de l'offre foncière et immobilière imposé par la **loi Climat et résilience** et les besoins du développement économique

19 : Faire du **tourisme** une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires

5 : RENFORCER LE JEU COLLECTIF ET SOLIDAIRE DE TOUS LES ACTEURS EN REGION

20 : Mettre en œuvre des **projets en collaboration** avec les filières, les organismes consulaires, les fédérations d'entreprise et conforter la place de l'agence de développement économique DEV'UP

21 : **Impulser et animer** les synergies entre la Région, les Métropoles, les agglomérations et les Communautés de Communes dans leur engagement en faveur de l'économie



La place de l'agriculture dans le SRDEII

- ❑ Axe 1 - Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation
 - ❑ Priorité 3 : Renforcer **l'accompagnement à l'installation**, notamment chez les jeunes, afin de faciliter la transmission d'entreprises
- ❑ Axe 2 - Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique
 - ❑ Priorité 8 : Accompagner les mutations indispensables de **l'agriculture** et poursuivre la dynamique lancée par la stratégie régionale de l'alimentation
- ❑ Axe 3 - Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain
 - ❑ Priorité 10 : Renforcer **les filières à enjeux forts** et construire les filières de demain